



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 06/09/2021
ID : 030-213000037-20210901-DEC2021102-CC

Réf. : DEC/2021/102/1.1

Objet : FOURNITURE DE CARBURANT EN STATION SERVICE PAR CARTES ACCREDITIVES POUR LES BESOINS DES SERVICES DE LA VILLE ET FOURNITURE DE CARBURANT EN VRAC

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-27 en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu, La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions du code de la commande publique

Vu la consultation mise en ligne sur e-marchespublics.com n° 803221 du 22 juillet 2021 et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "e-marchespublics.com" et le site de la mairie d'Aigues-Mortes

Vu les offres présentées par :

- **SAS LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT**
70 rue Saint-Denis – 93400 Saint-Ouen - Siret : 528 249 808 00023
 - Cartes accréditatives payantes (6,50€ HT/an)
 - Remise sur tous les carburants : facturation faite au prix d'affichage en station le jour de l'enlèvement, sans remise.
 - Frais de règlement : 35ht/facture
 - Frais de gestion à chaque facture : 2.25% T du montant TTC des transactions
- **Société Benkar – Intermarché Aigues-Mortes**
1121 route de Nimes – 30220 Aigues-Mortes – Siret 377 732 946 00019
 - Cartes accréditatives gratuites
 - Remise sur tous les carburants : 1% sur la durée du marché.

Considérant que ce marché est divisé en lot,

Lot 1 : Fourniture de carburant en station-service par cartes accréditatives

Lot 2 : Fourniture de carburant en vrac

Considérant que ce marché est un marché avec un maximum

- Lot 1 : 42 000€ ht/an
- Lot 2 : 4 000€ ht/an

Considérant la date de commencement du marché, soit le 1^{er} septembre 2021
comprenant 2 reconductions tacites.

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 06/09/2021
ID : 030-213000037-20210901-DEC2021102-CC

Considérant le rapport d'analyse des offres du 26 août 2021 ; il est proposé d'attribuer ce marché (lot 1 et lot 2) au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- **Société Benkar – Intermarché Aigues-Mortes**
1121 route de Nimes – 30220 Aigues-Mortes – Siret 377 732 946 00019

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 26 août 2021

D'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

- **Société Benkar – Intermarché Aigues-Mortes**
1121 route de Nimes – 30220 Aigues-Mortes – Siret 377 732 946 00019
 - o Cartes accréditives gratuites
 - o Remise sur tous les carburants : 1% sur la durée du marché.

ARTICLE 2 :

D'approuver la date de commencement du marché, soit le 1^{er} septembre 2021, jusqu'au 31 août 2022

ARTICLE 2 :

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 1^{er} septembre 2021

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :



Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09
www.ville-aigues-mortes.fr